



Chaque mois, une anecdote sur Janville-en-Beauce !

La Coutume et le Droit (1^{re} partie)

De nos jours, le mot « coutume » est presque toujours utilisé en tant que synonyme de « tradition » ou, pour reprendre la définition première du Larousse, comme « la manière d’agir établie par l’usage chez un peuple ou dans un groupe social ». Pour nos ancêtres du Moyen Âge et de la Renaissance, la coutume désigne d’une façon beaucoup plus précise l’ensemble des règles juridiques qui, fondé sur l’usage de fait, a été sanctionné par les décisions de justice. C’est ainsi que la jurisprudence des tribunaux — ainsi du bailliage de Janville — entre aussi bien dans la coutume locale que les franchises concédées par les chartes du roi, les « libertés », y compris et surtout dans le domaine du droit privé. Il existe par conséquent une multiplicité de « coutumes » selon les lieux et les époques, chaque « coutume » étant par la force des choses limitée au ressort d’une seule justice ou de l’aire d’application d’une franchise. Ce qui, on le comprend, ne facilite pas du tout le travail des clercs et hommes de loi, tant la base du droit privé présente les aspects du sable mouvant... De façon plus générale, le royaume est coupé en deux, selon que l’on habite au nord ou au sud de la Loire. Dans le Midi, où ont survécu le droit romain et sa tradition de science juridique, existe une véritable tradition de l’écrit. Au nord, en revanche, où prédomine la culture de « l’oral », il faudra attendre le XIV^e siècle pour que le droit romain soit intégré dans les programmes de l’Université. Or, la première école qui va s’en saisir et irriguer de son savoir les régions septentrionales est établie sur la Loire, tout près de Janville : à Orléans ! Enfin, l’on doit au souverain Charles VII une ordonnance décisive prise le 14 avril 1454 à Montils-lez-Tours ; celle qui lance l’énorme chantier de compilation et mise par écrit des coutumes, avec également pour objectif de clarifier leur formulation et d’harmoniser leurs dispositions — objectif, du reste, très difficile à atteindre, puisque les coutumes locales excluent par principe l’innovation brusque, en ne progressant que par petites touches afin de s’adapter à chaque situation nouvelle. Dès lors s’explique la grande lenteur avec laquelle ce chantier progresse, la procédure d’enquête étant figée seulement en

1497. À Janville comme ailleurs, la première étape est conduite par le bailli, assisté des anciens, qui s’efforcent de recenser les « dire » transmis au fil des générations, mais aussi les exemples de comportements et les actes anciens qui ont pu fonder la coutume ou en confirmer son existence à travers ses différents aspects. Le plus difficile est de mener l’enquête « par tourbe », c’est-à-dire en réunissant la foule — dont la présence est exigée, sous peine de contrainte —, chacun exprimant sa propre vision des choses et aussi sa méfiance des officiers royaux... La parole est distribuée selon l’ordre de préséance : d’abord au clergé, puis à la noblesse, et enfin au « tiers état ». À suivre...



Illustration : *Un juge au XIV^e siècle*, gravure de L. Massard, 1835

NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE Contact : mairie@janville-en-beauce.fr

Publication de la mairie de Janville-en-Beauce à 1000 exemplaires

Directeur de Publication : M. Stéphane MAGUET



Allaines-Mervilliers

Janville

Le Puiset

Le petit Janvillois

Edition Février 2023

**POUR LES
16 - 20 ANS**

**DU 24 AU 28
AVRIL 2023**

Tu souhaites :

- Financer un projet de formation ou de mobilité (ex : permis de conduire, BAFA, etc.)
- Participer à une action pour ta collectivité de 35 h

Mission Citoyenne

350 € d'aide financière à la clé

RENSEIGNEMENTS
PEP28 - Patricia LEAUTE
06.74.83.41.52
adjointdelpole3@pep28.asso.fr

Télécharge le dossier de candidature sur :
www.coeurdebeauce.fr ou www.lespep28.org

Candidature avant le 10 février 2023 !



Le passage de la balayeuse est prévu :

le **mercredi 1^{er} février** dans la commune déléguée d'Allaines-Mervilliers
le **jeudi 2 février** dans la commune déléguée de Janville



Vous souhaitez recevoir le petit janvillois dans votre boîte mail ?
Envoyez-nous votre adresse mail à : mairie@janville-en-beauce.fr

Dans le cadre d'une prochaine exposition à la médiathèque en mars 2023, nous recherchons des documents anciens sur les communes de Le Puiset et Allaines-Mervilliers. Contactez la mairie au : 02.37.90.00.53

Pensez à rentrer vos poubelles après le passage des ordures ménagères



Les déjections canines sont interdites sur la voie publique et sont passibles d'une amende...



et n'oubliez pas de tenir vos animaux en laisse

Venez fêter la saint Valentin aux Sabots d'or le mardi soir 14 février 2023



Mise en bouche *****

Foie gras maison
Ou

Terrine de saumon aux noix de St Jacques *****

Coupe de sorbet et son alcool *****

Filet de bœuf sauce aux morilles
Ou

Médaille de lotte au Noilly
Garniture de légumes *****

Salade et son duo de fromages *****

Douceur de la St Valentin



Le choix du menu est à préciser lors de votre réservation.

Les sabots d'or
10 rue du château
28310 Janville
Tel : 02 37 90 00 11



DON DU SANG

Salle des fêtes de Toury
Vendredi 10 février de 15h30 à 19h

Cinemobile à Toury

Dimanche 26 février 2023 :

18h : Ernest et Célestine :
Le voyage en Charabie
20h30 : Les Cadors

Lundi 27 février 2023 :

16h : La guerre des lulus
18h : Brillantes

MEDIATHEQUE DE JANVILLE- EN-BEAUCE



La médiathèque met gratuitement à la disposition du public gratuitement une Playstation 5 avec différents jeux pendant les vacances de février, de 14h30 à 17h30, tous les après-midi et sur réservation

Animations à la Librairie « Une page à écrire »

Samedi 4 février : 10h-12h : atelier dentelle de papier : 22 €



Samedi 11 février : 15H : Discussions, dédicaces et dégustation autour du vin avec Louise Pierga ; « Parlons vin, parlons bien ! » et le vigneron R. Couturier, entrée libre, réservation souhaitée

Mercredi 22 février : 15h-17h : atelier gommettes, à partir de 2 ans, participation libre

Vendredi 24 février : 18h-20h : atelier de l'arbre, l'art et les manières de dessiner son arbre généalogique avec L. Vitureau, 30 €

Plus d'infos sur : <https://www.unepageacrire.fr/evenements/>

PANNEAU POCKET

Recevez en direct les informations de la commune et rejoignez les 1350 personnes qui nous suivent !
Téléchargez gratuitement l'application « PanneauPocket »



Thé dansant Janville (28) Dimanche 19 mars

de 14 h 30
à 19 h 30

Espace
Thierry la Fronde



Entrée 12 €

Biscuits offerts

avec

**Dominique
et Stéphanie Floquet**

**Réservation : 06.72.94.33.67
06.07.80.45.17**

Organisé par le comité des fêtes de Janville

Imprimé par nos soins

Ne pas jeter sur la voie publique